

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 29/03/2016

Réception par le Prefet : 29/03/2016

Publication : 01/04/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-3-4-2

Séance du jeudi 24 mars 2016

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES RELEVANT DE LA SOLIDARITE ET DE L'AUTONOMIE, PERSONNES AGEES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP POUR UN MONTANT DE 102 850 EUROS

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES : MM. ADRIAN, HEMEDINGER, SCHELLENBERGER, Mme VALLAT.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CG-2016-2-4-1 du 18 mars 2016 relatif au Budget Primitif 2016 au titre des Politiques de l'Autonomie, action en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- VU le rapport du Président du Conseil départemental du Haut-Rhin,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde, dans le cadre de l'action sociale, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 102 850 € aux associations et organismes, telles que détaillées dans la liste annexée à la présente délibération (annexe 1) ;

- précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget 2016 :

- 74 450 € sur le Programme I 721, Chapitre 65, Fonction 52, Nature 6574,
- 8 400 € sur le Programme I 711, Chapitre 65, Fonction 53, Nature 6574,
- 20 000 € sur le Programme I 711, Chapitre 65, Fonction 53, Nature 65734

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité